



SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE S.A.
NATIONAL REFINING COMPANY LTD.

DÉCISION N°028/2025/SONARA/DG/CAB DU 29 JUL 2025

PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE **PERFORMANCE PLUS INNOVATION (P+I) SAS**, DU MARCHÉ RELATIF À L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS) EN VUE DE LA RÉHABILITATION/RECONSTRUCTION DE LA SONARA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le Décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
- Vu le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la Résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la Résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 portant adoption des Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
- Vu la Résolution n°03/CA/2024 du 26/03/2024 modifiant et complétant la Résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 ;
- Vu la Résolution n°01/CA/2024 du 09 Février 2024 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- Vu la correspondance CIPM_06-23/S026-25/PA-SR/0006.25 du 15/07/2025 portant proposition d'attribution sous réserve de l'avis conforme du Conseil d'Administration de la SONARA, du marché consécutif à l'appel d'offres n°006.25/AOIO/SONARA/CIPM/2025 du 28/05/2025 ;
- Vu la correspondance n°00054_25/SONARA/PCA du 28/07/2025 portant avis conforme du Conseil d'Administration préalablement à l'attribution par l'Autorité Contractante, du marché consécutif à l'appel d'offres n°006.25/AOIO/SONARA/CIPM/2025 du 28/05/2025,

DÉCIDE :

Article 1 : Le marché relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la réalisation des études d'avant-projet sommaire (APS) en vue de la réhabilitation/reconstruction de la SONARA, objet de l'Appel d'Offres n°006.25/AOIO/SONARA/CIPM/2025 du 28/05/2025, est attribué à l'entreprise dénommée **PERFORMANCE PLUS INNOVATION (P+I) SAS** [67 Cours Mirabeau, 13100 Aix En Provence - France], pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 425.252.387** (*quatre cent vingt-cinq millions deux cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt-sept*) et un délai d'exécution de **douze (12) mois**.

Article 2 : La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,

El Hadji BAKO HAROUNA

Ampliation: (1)MINMAP - (2)ARMP - (3)P+I SAS - (4)CIPM/SONARA

